

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4069>



Urgence pour les réfugiés palestiniens de Yarmouk !

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : samedi 11 avril 2015

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Communiqué de l'AFPS, mercredi 8 avril 2015

Après avoir compté près de 200 000 habitants à la veille de la guerre « civile » syrienne, le camp de Yarmouk n'abritait plus fin mars qu'à peine 18000 habitants après des mois d'étranglement par le régime et de luttes internes entre les mouvements présents à l'intérieur du camp et à l'extérieur. Personne n'aura oublié ces images insoutenables des réfugiés attendant la distribution de secours alimentaires de l'UNRWA.

Il aura fallu la prise de contrôle d'une partie du camp par Daech ces derniers jours et les bombardements indiscriminés du régime pour remettre sous les feux de l'actualité ce cas dramatique et emblématique de la situation des réfugiés palestiniens, d'ordinaire invisibles pour la plupart des médias et largement ignorés par la communauté internationale.

Les réfugiés palestiniens se sont vu reconnaître leur droit au retour et à compensation pour les dommages subis lors de la Nakba, par la résolution 194 de l'ONU en décembre 1948, résolution qu'Israël s'est toujours refusé à mettre en oeuvre. Ils doivent bénéficier, comme tous les réfugiés, de la protection de l'ONU dans les lieux où ils ont été contraints de s'établir.

Dans l'immédiat l'ONU et ses états membres, et la France au premier chef, doivent exiger la mise en place de couloirs humanitaires sécurisés pour se rendre dans des zones à l'abri des combats et renforcer les capacités de l'UNRWA pour leur venir en aide. Mais il ne s'agira que de solutions provisoires. Beaucoup d'entre eux ont déjà été accueillis dans des conditions de grande précarité par d'autres réfugiés palestiniens au Liban et en Jordanie. Et la région croule aujourd'hui sous le nombre des réfugiés. La France, elle, n'a reçu depuis 2011 que 5000 réfugiés de Syrie. Le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, a souligné en février qu'elle « devrait accroître ses efforts afin d'accueillir davantage de réfugiés syriens sur son territoire, compte tenu de l'ampleur sans précédent de la crise humanitaire des réfugiés syriens (3,8 millions de réfugiés dans les pays limitrophes et 7,8 millions de déplacés à l'intérieur du pays) ». Elle ne peut se dérober à ces obligations humanitaires d'urgence.

Mais au-delà de la réponse humanitaire, cela montre une fois encore que la question des réfugiés palestiniens ne peut être éternellement éludée et cachée comme s'en accommode depuis des décennies la communauté internationale, en se reposant sur l'UNRWA pour le volet humanitaire et en acceptant de fait un statu quo politique injuste et illégal pour le plus grand bénéfice des autorités israéliennes.

Le Bureau national